

---

# Conférence du désarmement

Français

---

## Compte rendu définitif de la mille cinq cent soixante-cinquième séance plénière

Tenue par visioconférence le mardi 9 mars 2021, à 15 heures (heure normale d'Europe centrale)

*Président* : M. Gonçalo de Barros Carvalho e Mello Mourão .....(Brésil)



**Le Président** (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1565<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement. Bonjour à toutes et à tous. Comme annoncé précédemment, la séance plénière d'aujourd'hui se tient dans le cadre du trentième anniversaire de la création de l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires.

Je propose l'ordre du jour suivant pour notre séance. J'ouvrirai la discussion avec une brève introduction. Nous entendrons ensuite les exposés de trois experts : Elena Maceiras, Secrétaire de l'Agence argentine-brésilienne, Marco Marzo, Vice-Secrétaire de l'Agence argentine-brésilienne, et Andreas Persbo, Directeur de recherche au European Leadership Network.

Après les exposés des experts, je donnerai la parole aux délégations pour un débat consacré à la question de fond à l'examen pour la séance d'aujourd'hui, puis l'Ambassadeur d'Argentine auprès de la Conférence formulera les observations finales.

C'est pour moi un honneur d'ouvrir ce débat thématique sur l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires avec mon collègue, l'Ambassadeur Federico Villegas, Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève. Notre séance de cet après-midi est le résultat d'une initiative menée à bien conjointement par le Brésil et l'Argentine.

L'année 2021 marque le trentième anniversaire de la création de l'Agence par l'adoption de la Déclaration de Guadalajara sur l'application des garanties nucléaires dans nos deux pays. L'adoption, en 1994, de l'Accord quadripartite de garanties par le Brésil, l'Argentine, l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a permis aux deux agences de surveiller physiquement les activités nucléaires du Brésil et de l'Argentine, comme le prévoit l'article IV du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Le Brésil et l'Argentine ont décidé de s'engager sur une voie nouvelle, en créant l'Agence argentine-brésilienne et en soumettant toutes leurs installations nucléaires aux garanties généralisées de celle-ci et de l'AIEA. Cet accord est l'aboutissement d'un processus politique historique d'intégration et d'instauration d'un climat de confiance par nos deux pays. Le but ultime de l'Agence argentine-brésilienne est de faire en sorte qu'aucune matière nucléaire ne soit détournée ou utilisée de manière inappropriée ou non autorisée, conformément aux objectifs de l'accord bilatéral qui a porté création de l'Agence.

Le dispositif de vérification, qui repose sur le principe de la surveillance entre pays voisins, se fonde sur l'indépendance de l'Agence, ses capacités techniques de pointe et son personnel hautement qualifié. Des inspections sont effectuées conjointement avec l'AIEA, en application des garanties intégrales.

L'Agence argentine-brésilienne procède à des inspections croisées : les inspecteurs argentins effectuent des inspections au Brésil, et les inspecteurs brésiliens, en Argentine. L'Agence compte actuellement 50 inspecteurs issus de chacun des deux pays, tous spécialistes des garanties nucléaires.

Le principal avantage de ce système est que la vérification est effectuée directement par la partie intéressée. En outre, l'Agence peut faire appel à des inspecteurs spécialisés dans le type d'installation à inspecter, ce qui accroît l'efficacité du système de garanties.

La présente séance vise à célébrer cette étape importante dans l'histoire de l'Agence argentine-brésilienne, mais elle est aussi l'occasion de partager avec les autres membres de la Conférence du désarmement les enseignements tirés de l'expérience considérable acquise dans le cadre de la création et de la gestion de l'Agence et du modèle de vérification qui la sous-tend. Nous sommes bien conscients que les autres régions n'ont pas la même histoire et que leur situation géographique est différente. Nous pensons toutefois que l'expérience de l'Agence pourrait être une source d'inspiration pour d'autres pays et régions, pour ce qui est du renforcement de la confiance et de la promotion de la paix et de la sécurité aux niveaux bilatéral, régional et international.

Après cette brève introduction, je donne la parole aux trois experts qui interviendront au cours de la séance de cet après-midi : M<sup>me</sup> Maceiras, Secrétaire de l'Agence argentine-

brésilienne, M. Marzo, Vice-Secrétaire de l'Agence argentino-brésilienne, et M. Persbo, Directeur de recherche au European Leadership Network.

Les exposés dureront une quinzaine de minutes et seront suivis d'une séance de questions-réponses. L'Ambassadeur Federico Villegas formulera les observations finales.

J'ai le plaisir de vous présenter M<sup>me</sup> Maceiras, Secrétaire de l'Agence argentino-brésilienne. M<sup>me</sup> Maceiras jouit de plus de quarante années d'expérience dans le domaine du nucléaire. À partir de 1976, elle a travaillé au sein de divers organismes nationaux et internationaux chargés de réglementer le cycle du combustible nucléaire, dont l'Autorité de réglementation nucléaire de l'Argentine. Elle a représenté l'Argentine auprès du Conseil des gouverneurs et de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique, du Groupe des fournisseurs nucléaires et du Comité permanent argentino-brésilien sur la politique nucléaire. Depuis septembre 2018, elle représente l'Argentine au poste le plus élevé au sein de l'Agence.

**M<sup>me</sup> Maceiras** (Agence argentino-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous remercier, à la fois personnellement et au nom de l'Agence argentino-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires, pour votre invitation à participer à cette séance de la Conférence du désarmement. Je vous souhaite, à vous et aux autres représentants à la Conférence, plein succès dans vos travaux.

Dans les années 1980, l'Argentine et le Brésil se sont lancés dans un processus visant à renforcer la confiance mutuelle et à accroître la transparence et la coopération. Ce fut une initiative positive entreprise par deux pays ayant d'importantes activités nucléaires ; elle a jeté les bases de la politique de non-prolifération en Amérique latine et donné lieu à la création d'une entité modèle, l'Agence argentino-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires.

Le 17 mai 1980, les deux pays ont signé un accord global de coopération pour le développement et l'application des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, avec un cadre d'action qui devait continuer de s'élargir au fil du temps. Cet accord a offert l'assise nécessaire pour que chaque pays puisse prendre connaissance du programme nucléaire de l'autre partie dans le cadre d'échanges d'informations et de consultations, un processus que plusieurs déclarations présidentielles ont contribué à renforcer au cours des années suivantes. À la lumière des progrès qui ont été accomplis dans la coopération nucléaire bilatérale, le 18 juillet 1991 à Guadalajara, au Mexique, l'Argentine et le Brésil ont signé un accord bilatéral pour l'utilisation exclusivement pacifique de l'énergie nucléaire. Cet accord est entré en vigueur en décembre 1991, après avoir été ratifié par les pouvoirs législatifs des deux pays. Il a établi un système de surveillance réciproque pour les matières et les installations nucléaires, qui a fait figure d'innovation dans le domaine de la non-prolifération. Il n'existe aucun autre système de ce type dans le monde.

L'article 6 de cet accord prévoit la création de l'Agence argentino-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires, une organisation intergouvernementale, dont la mission est de vérifier et de donner des garanties que toutes les matières et installations nucléaires en Argentine et au Brésil sont exclusivement utilisées à des fins pacifiques. L'article 7 confère à l'Agence un objectif très clair : gérer et mettre en œuvre le Système commun de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires, un système régional de garanties. L'accord dispose également que l'Agence est indépendante des deux pays.

Je tiens à souligner que, même si l'Agence est née d'un processus politique d'intégration régionale, il s'agit d'un organisme technique avec des objectifs et des tâches clairement définis. Par conséquent, conformément à l'accord, l'Agence présente une structure relativement simple ; elle se compose d'une commission – l'organe directeur de l'Agence – et d'un secrétariat – son organe de gestion. La Commission compte quatre membres : deux membres désignés par le Gouvernement du Brésil et deux membres désignés par le Gouvernement de l'Argentine. Dans la pratique, chaque pays désigne un membre de son autorité nucléaire nationale et un membre de son Ministère des affaires étrangères. La Commission définit les principes d'action qui guident les travaux du secrétariat, elle supervise les activités de ce dernier et elle veille au bon fonctionnement du Système commun. Il lui incombe également de porter à l'attention des parties toute anomalie qui pourrait

découler de la mise en œuvre du Système commun. La Commission se réunit généralement au moins trois fois par an.

Quant au secrétariat, il se charge de toutes les activités qu'il convient de mener pour appliquer et gérer correctement et efficacement le Système commun ainsi que des comptes rendus périodiques à la Commission sur les progrès accomplis. Il doit signaler sans délai à la Commission toute anomalie détectée pour l'une ou l'autre partie lors de l'évaluation des résultats de la vérification. Dans l'exercice de ses fonctions, le secrétariat interagit régulièrement avec les autorités du Brésil et de l'Argentine ainsi qu'avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il gère également les ressources humaines et financières et les autres avoirs de l'Agence argentino-brésilienne. En cette qualité, il élabore le plan de travail et le budget annuels, qui sont ensuite soumis à la Commission pour approbation.

Le secrétariat compte deux secrétaires, un de chaque nationalité, qui dirigent généralement tour à tour l'Agence. Dès le départ, il a été décidé qu'il y aurait quatre départements techniques, structurés autour des principaux aspects de la vérification : la planification et l'évaluation ; les opérations, avec le département chargé des inspections ; la comptabilité des matières nucléaires ; et l'appui technique. Un représentant argentin et un représentant brésilien composent et dirigent chacun des départements techniques. Dans ce cadre, les principales fonctions des différents départements du secrétariat sont de fixer des critères et des objectifs en matière de garanties, d'élaborer la méthode de contrôle à adopter pour chaque installation nucléaire, d'analyser et de traiter les renseignements descriptifs et les informations issues de la comptabilité des matières nucléaires fournis par les deux pays, de gérer le régime de vérification eu égard à ces informations, notamment en établissant des procédures et des indicateurs pour l'acquisition, l'utilisation et l'entretien de l'ensemble de l'équipement technique nécessaire pour les activités sur le terrain, et, surtout, d'évaluer les résultats et de tirer des conclusions quant au respect de l'accord par chacune des deux parties.

Les départements chargés des relations institutionnelles et de la gestion financière sont actuellement dirigés par une Brésilienne et une Argentine respectivement, et leurs missions sont, bien entendu, d'apporter l'appui nécessaire pour ce qui est de la gestion des relations institutionnelles et de l'image de l'Agence ainsi que de la gestion de ses ressources humaines et financières.

Je tiens à préciser que la structure du secrétariat et le nombre d'agents qui le composent sont restés inchangés ces trente dernières années et que cette configuration s'est avérée très efficace pour la réalisation des objectifs techniques précis découlant de l'accord bilatéral signé en 1991. En outre, le budget annuel de l'Agence, financé à parts égales par les deux pays, n'a pas évolué de manière substantielle ces dernières années malgré l'augmentation des quantités significatives de matières nucléaires dans le Système commun, car la gestion des ressources financières et humaines a été peaufinée avec l'expérience et a gagné en efficacité.

L'une des forces de l'Agence – sans doute la plus importante – est la grande qualité du capital humain que les deux pays ont mis à son service. Les responsables de l'Agence ont en effet exercé précédemment des fonctions de haut niveau dans les secteurs du nucléaire et des garanties nucléaires des deux pays et ils jouissent d'une grande expérience dans leur domaine de compétence. En tant que système régional de garanties, l'Agence utilise un mécanisme d'inspections croisées, dans le cadre duquel des inspecteurs brésiliens inspectent les installations argentines, et vice versa. Le plan d'inspection annuel est élaboré sur la base des objectifs et des cibles de l'Agence en matière de garanties, à l'aide des renseignements opérationnels et descriptifs fournis par les deux pays. Ce plan est coordonné avec l'AIEA, conformément à l'Accord quadripartite.

L'Agence argentino-brésilienne compte actuellement quelque 45 inspecteurs par pays, lesquels sont également issus des secteurs du nucléaire et des garanties nucléaires. Bien que ces inspecteurs ne fassent pas partie du personnel permanent du secrétariat, ils sont considérés comme des agents pour la durée de leurs missions de contrôle et ils bénéficient des mêmes privilèges et immunités que les agents permanents. Le maintien et l'accroissement de nos capacités techniques font partie de nos priorités. C'est notamment pour cette raison que nous formons continuellement nos inspecteurs et que nous examinons sans cesse de

nouvelles technologies susceptibles d'accroître l'efficacité et l'efficience de la vérification. L'équipe d'inspecteurs effectue des missions de vérification en Argentine et au Brésil presque quotidiennement, ce qui permet à l'Agence de formuler des conclusions techniques indépendantes solides.

Il convient de souligner que, pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'Agence a dû tant bien que mal continuer d'atteindre les objectifs fixés dans son mandat malgré la situation, tout en respectant les mesures de prévention prises par les deux pays, la santé du personnel de l'Agence constituant une priorité pour le secrétariat. Nous avons donc pris les dispositions et les précautions nécessaires pour assurer la continuité des activités qui pouvaient, dans une certaine mesure, être effectuées en télétravail.

Nous sommes reconnaissants de l'assistance fournie à l'Agence par les autorités nationales et les Ministères des affaires étrangères des deux pays au cours de cette période difficile et nous pouvons affirmer avec fierté qu'en 2020 et jusqu'à présent en 2021, nous avons respecté le calendrier des inspections et mené les activités de vérification prévues dans les installations. Nous avons donc pu appliquer correctement les garanties en utilisant les critères pertinents, en respectant nos objectifs et, surtout, en assurant la continuité des connaissances concernant les matières nucléaires en Argentine et au Brésil.

Une coordination et une coopération approfondies ont été mises en place avec l'AIEA dans ce contexte. Les deux pays prévoient toujours d'élargir leurs activités nucléaires. Dans les années à venir, le développement des activités liées aux matières nucléaires et l'accroissement des stocks de ces matières en Argentine et au Brésil représenteront un défi pour l'Agence. Nous adoptons à présent une démarche prospective et prenons des mesures qui nous permettront de faire face à cette augmentation avec la réactivité et l'excellence technique qui caractérisent l'Agence.

Je voudrais souligner une nouvelle fois qu'en plus de fournir les ressources humaines et financières dont a besoin l'Agence pour fonctionner, les deux pays doivent en tout temps veiller à son autonomie institutionnelle. L'indépendance de l'Agence vis-à-vis des deux pays est essentielle pour assurer la crédibilité du système.

Le 13 décembre 1991, l'Agence argentino-brésilienne, l'Argentine, le Brésil et l'AIEA ont signé un accord de garanties généralisées – l'« Accord quadripartite » – qui est entré en vigueur en mars 1994. Cet accord contient des dispositions claires concernant la coordination et la coopération entre l'AIEA et l'Agence argentino-brésilienne, et il dispose expressément que les deux agences doivent coopérer et limiter les doubles emplois tout en tirant leurs conclusions de manière indépendante. Les résultats positifs découlant de la coordination des activités des deux agences ces trente dernières années attestent de leur grande compréhension mutuelle et de leur coopération approfondie. Dans le cadre de cette coopération, l'Agence est fermement déterminée à continuer de promouvoir les mécanismes et moyens qui permettent de faire plein usage des constatations et conclusions de l'Agence pour l'application des garanties de l'AIEA, conformément à l'Accord quadripartite de garanties et comme indiqué lors des Conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Dans le domaine de la non-prolifération, il convient de noter que la région de l'Amérique latine et des Caraïbes a fait œuvre de pionnière en limitant la course aux armements nucléaires. Le Traité de 1967 visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco) a favorisé la création de la première zone exempte d'armes nucléaires dans une région du monde densément peuplée. Les États d'Amérique latine et des Caraïbes sont parties au Traité de Tlatelolco et membres de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. L'Agence argentino-brésilienne, en tant que système régional, peut être considérée comme faisant partie du réseau d'organisations et d'instruments internationaux qui présentent chacun des caractéristiques distinctives et exercent des fonctions qui leur sont propres, mais jouent un rôle important dans la garantie d'une utilisation exclusivement pacifique de l'énergie nucléaire dans notre région.

L'accord bilatéral de 1991 entre l'Argentine et le Brésil reflète les principes du Traité de Tlatelolco et, en mai 1993, l'Agence argentino-brésilienne et l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes ont signé un

accord établissant un cadre pour la tenue de consultations régulières, l'harmonisation des initiatives, l'échange d'informations et l'organisation d'activités d'appui scientifique et technologique – un cadre pour une relation que nous espérons continuer d'approfondir à l'avenir.

Cette année, l'Agence argentine-brésilienne célèbre son trentième anniversaire. Au cours des trente dernières années, nous avons acquis une grande crédibilité internationale pour ce qui est de la vérification efficace et efficiente des activités nucléaires de l'Argentine et du Brésil, en grande partie grâce à l'engagement politique et à l'appui technique et financier continus des deux pays et, je le répète, grâce à l'indépendance de l'Agence dans l'exercice de ses fonctions et de ses activités de vérification.

Comme je l'ai dit au début de mon exposé, l'Agence est le fruit d'une relation approfondie et durable entre l'Argentine et le Brésil, qui s'est construite sur la base de la confiance mutuelle. Si notre objectif est d'appliquer les garanties, notre action au quotidien et l'expérience accumulée par l'Agence ces trente dernières années continuent aussi de favoriser le renforcement de la confiance et le rapprochement entre les deux pays ; il s'agit également d'un facteur important dans la démarche de plus en plus concertée des deux pays en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. En outre, les résultats de trente ans d'activités de vérification démontrent à la communauté internationale que l'Argentine et le Brésil respectent pleinement leurs obligations au titre de l'accord bilatéral et, par conséquent, que les deux pays sont clairement et incontestablement déterminés à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Enfin, nous espérons que la mise en œuvre réussie de systèmes régionaux modèles tels que celui établi en vertu de l'accord bilatéral sera une source d'inspiration pour d'autres régions du monde et lors des délibérations à venir concernant le Traité sur la non-prolifération. L'Agence, qui fait figure d'exemple, est la preuve que la coopération, le dialogue et le respect mutuel entre les pays contribuent de manière décisive à la sécurité régionale et internationale et à un monde plus pacifique. Je vous remercie de votre attention.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, M<sup>me</sup> Maceiras, pour votre déclaration et votre présentation de l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires et de son travail.

(*Le Président poursuit en anglais*)

J'ai maintenant le plaisir de vous présenter M. Marzo, qui est le Secrétaire de l'Agence pour le Brésil. Il a plus de trente-cinq ans d'expérience dans le domaine des garanties et de la sécurité nucléaires, et il a été consultant pour l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et d'autres organisations internationales à plusieurs reprises.

De mai 2008 à août 2014, il a été le Directeur de la Division des opérations du Département des garanties de l'AIEA chargée de l'application des garanties en Asie. De 1992 à 2006, avant de rejoindre l'AIEA, il a été le cofondateur et l'Administrateur principal pour la planification et l'évaluation de l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires. En tant que Directeur du Département des garanties au sein de la Commission nationale de l'énergie nucléaire brésilienne, M. Marzo a été responsable des garanties nucléaires et de la protection physique des installations nucléaires brésiennes de 1983 à 1992. Il a dirigé la délégation technique brésilienne lors de la négociation de l'accord de garanties bilatéral avec l'Argentine. M. Marzo est actuellement Secrétaire de l'Agence argentine-brésilienne.

Avant sa nomination, de septembre 2014 à juin 2016, il a exercé les fonctions de professeur-chercheur et de Directeur associé de l'Integrated Nuclear Security and Safeguards Laboratory à l'Université du Massachusetts Lowell. J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à M. Marzo.

**M. Marzo** (Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je suis très honoré et heureux de participer à cette séance. Je vous remercie sincèrement de l'avoir organisée pour célébrer le trentième anniversaire de la création de l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires. Mon objectif ici est d'expliquer plus en détail la structure et les activités de l'Agence.

Avant de présenter la structure de l'Agence, je voudrais aborder brièvement le contexte et la genèse de sa création.

Dans les années 1970 et 1980, les programmes nucléaires nationaux des deux pays n'étaient pas sous garanties internationales – seules les matières nucléaires et les installations nucléaires transférées depuis l'étranger étaient sous de telles garanties. Ce n'était pas le cas des programmes nationaux. Pourtant, des activités nucléaires sensibles se développaient, avec l'enrichissement d'uranium en Argentine en 1983 et au Brésil en 1987. Les deux pays disposaient de programmes de transformation, et ils étaient tous deux embarqués dans une course nucléaire internationale. Tel était le contexte à l'époque.

Le premier accord entre le Brésil et l'Argentine sur l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques a été conclu en 1980. Cet accord a été conclu peu après la résolution, en 1979, de la controverse sur l'utilisation des ressources en eau du bassin du Rio de la Plata. Cette résolution diplomatique a permis d'amorcer un rapprochement entre le Brésil et l'Argentine dans le domaine nucléaire.

Le Comité permanent sur la politique nucléaire a été constitué en 1985. Des diplomates, mais aussi des représentants de l'industrie et des secteurs technique et scientifique, participaient aux travaux du Comité. Le champ des travaux du Comité était donc très vaste.

Je tiens à souligner que l'élection, en 1983, du Président Raúl Alfonsín en Argentine et l'élection, en 1985, du Président José Sarney au Brésil ont marqué le retour à la démocratie des deux pays. Leur arrivée au pouvoir a encore favorisé le rapprochement des deux pays.

Au milieu des années 1980, un processus de renforcement de la confiance a été lancé dans les deux pays, avec des visites techniques, entre 1987 et 1990, d'installations nucléaires qui n'étaient pas sous garanties internationales et la constitution de plusieurs groupes de travail dans différents secteurs nucléaires, tels que la radioprotection, le génie nucléaire, la science des matières, et même les garanties. Ce fut le début d'une démarche très positive engagée par des scientifiques et techniciens des deux pays.

Comme l'a déjà mentionné M<sup>me</sup> Maceiras, de nombreuses déclarations bilatérales sur l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques ont été faites au niveau des chefs d'État, notamment à Foz do Iguazu (1985), à Brasilia (1986), à Viedma (1987), à Iperó (1988) et à Ezeiza (1990).

Je voudrais insister ici sur les très importantes visites présidentielles. En juillet 1987, le Président Sarney s'est rendu dans l'usine d'enrichissement par diffusion de Pilcaniyeu, qui, à l'époque, était une usine d'enrichissement secrète en Argentine. Il ne s'agissait pas que d'une visite politique. Juste après cette visite, en août 1987, une délégation de techniciens brésiliens s'est rendue dans cette installation et a pu examiner cette usine d'enrichissement sous tous les angles. L'année suivante, en avril 1988, le Président Alfonsín d'Argentine, puis des délégations de techniciens, se sont rendus dans l'usine d'enrichissement par ultracentrifugation d'Aramar, au Brésil.

C'est à la suite de toutes ces visites très importantes que l'Accord entre l'Argentine et le Brésil pour l'utilisation exclusivement pacifique de l'énergie nucléaire – que nous appelons « accord bilatéral » – a été signé en juillet 1991 à Guadalajara, au Mexique. Sur cette photo, vous pouvez voir le Président Carlos Menem et le Président Fernando Collor de Mello signer l'Accord à Guadalajara. En vertu de cet accord, les deux pays se sont engagés à n'utiliser les matières et installations nucléaires qu'à des fins pacifiques. L'Accord a donné lieu à la création de l'Agence, chargée de gérer le Système commun de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires. On notera également que l'Accord a été ratifié moins de cinq mois plus tard, le 12 décembre 1991. Cette approbation accélérée reflète le consensus des deux pays quant à la ratification de l'Accord.

La mission de l'Agence est de vérifier le caractère exclusivement pacifique de toutes les activités nucléaires et de l'utilisation de toutes les matières nucléaires. Pour accomplir cette mission, l'Agence doit appliquer le Système commun de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires, qui est en réalité un document relatif aux garanties. Ce système commun traite des droits et obligations des exploitants des installations nucléaires, des autorités

nucléaires et du système bilatéral. Sa portée est donc plus large que celle d'un simple document relatif aux garanties.

L'Agence a démarré ses activités en avril 1992. Vous pouvez voir sur cette photo l'inauguration du siège de l'Agence par l'ancien Ministre des affaires étrangères Guido di Tella et l'Ambassadeur Fernando Henrique Cardoso, qui a par la suite été Président du Brésil.

Il s'agit pour moi d'un exemple de réussite. Le Marché commun du Sud, qui a été créé en 1993, un an plus tard, a donné aux deux pays l'occasion de renforcer leur relation dans les domaines économique, politique et culturel. J'insiste sur le fait que l'Agence argentino-brésilienne demeure la seule agence officielle sous la responsabilité des deux pays.

On notera que le volume des échanges commerciaux entre le Brésil et l'Argentine en 1991 était de 1,5 milliard de dollars. Depuis, en dépit des crises économiques – parfois dans un pays, parfois dans l'autre – la valeur de leurs échanges commerciaux est passée de 1,5 milliard à 30 milliards de dollars. Le Brésil est actuellement le principal partenaire commercial de l'Argentine, et l'Argentine est le troisième partenaire commercial du Brésil. Avant la pandémie, chaque année, 3 millions d'Argentins se rendaient au Brésil et 1 million de Brésiliens se rendaient en Argentine.

En définitive, la confiance mutuelle – la confiance que se témoignent les deux pays – renforce la sécurité nationale, régionale et internationale. Le modèle bilatéral constitue donc un élément très intéressant du régime de non-prolifération.

La Commission de l'Agence – son conseil de direction – est composée de deux représentants argentins et de deux représentants brésiliens. Le secrétariat de l'Agence compte deux secrétaires. M<sup>me</sup> Maceiras est actuellement la Secrétaire argentine, et je suis le Secrétaire brésilien. Nous exerçons à tour de rôle les fonctions de Secrétaire et de Vice-Secrétaire. Cette année, M<sup>me</sup> Maceiras est la Secrétaire, et je suis le Vice-Secrétaire.

Chaque département technique – planification et évaluation, opérations, comptabilité et appui technique – est dirigé par un responsable argentin et un responsable brésilien. Le département chargé de la gestion financière est dirigé par une Argentine et c'est une Brésilienne qui dirige le département chargé des relations institutionnelles. L'Agence compte au total entre 45 et 50 inspecteurs pour chacun des deux pays ; ces inspecteurs ne font pas partie du personnel permanent de l'Agence.

Nous avons célébré hier la Journée internationale des femmes, et je suis très fier de pouvoir dire que 42 % de nos techniciens sont des femmes et que, sur l'ensemble de notre personnel, 40 % des agents sont de sexe féminin. Les deux hautes responsables de la planification et de l'évaluation, la Secrétaire et les responsables de la gestion financière et des relations institutionnelles sont des femmes. Nous en sommes très fiers, même si nous pourrions bien entendu encore nous améliorer en la matière.

L'Agence est unique, en ce qu'elle ne dispose pas d'un corps d'inspecteurs permanent. Toutes les inspections au Brésil sont effectuées par des inspecteurs argentins, et vice versa. Chaque pays désigne des inspecteurs, dont la nomination doit être approuvée par la Commission. Les inspecteurs sont donc choisis par les pays, et non par le secrétariat de l'Agence. La Commission ne fait qu'approuver ces nominations. Mais le secrétariat affecte les inspecteurs aux missions d'inspection ou aux installations en fonction de leur expertise. Cette démarche permet d'améliorer l'efficacité de nos activités.

Je voudrais également souligner que les inspecteurs de l'Agence exercent leurs activités au service de leur pays. Cela leur confère un véritable sens des responsabilités. Il ne s'agit pas que d'une mission professionnelle. Les inspecteurs travaillent pour leur pays.

Je voudrais insister sur le fait que ce modèle est très simple. Lorsque nous rencontrons un problème ou une anomalie, nous pouvons trouver des solutions très simplement et rapidement. Parfois, il suffit d'un jour ou deux pour résoudre le problème et nous ne devons pas consacrer des mois à la recherche d'une solution.

Je vais à présent dresser une liste actualisée des installations nucléaires. Les deux pays comptent 75 installations sous garanties, 11 usines de fabrication de combustible/de conversion, 5 usines d'enrichissement de l'uranium, 8 réacteurs électronucléaires,

13 réacteurs de recherche, unités critiques et sous-critiques, et 38 autres installations, telles que des installations de recherche-développement et des installations de stockage.

Vous pouvez voir sur la photo certaines des principales installations. Les deux centrales nucléaires que vous voyez ici sont celles d'Atucha et d'Embalse, en Argentine. Il y a également une photo de l'usine d'enrichissement par diffusion de Pilcaniyeu, en Argentine. Les centrales nucléaires Angra I et Angra II, au Brésil, apparaissent également sur la diapositive. L'usine d'enrichissement est une usine pilote. Il s'agit d'une usine d'enrichissement commerciale d'Indústrias Nucleares do Brasil, au Brésil.

Je voudrais à présent vous donner quelques chiffres sur les activités de l'Agence. Le nombre de quantités significatives de matières nucléaires sous garanties est passé de 1 300 en 1994 à 3 900 aujourd'hui, soit une multiplication par trois. Une quantité significative équivaut approximativement au volume de matières nucléaires nécessaire pour fabriquer un dispositif explosif nucléaire élémentaire.

L'Agence supervise donc 3 900 quantités significatives. Au cours des trente dernières années, nous avons procédé à environ 3 200 inspections, dont 250 inspections inopinées. En moyenne, nous effectuons 120 inspections par an, ce qui représente environ 1 000 jours-inspecteurs.

En 2020, malgré les problèmes logistiques liés à la pandémie, nous avons effectué 134 inspections dans les deux pays. Le budget de l'Agence s'élève à environ 4,5 millions de dollars pour 2021.

Nos activités de vérification sont des activités de garanties normales qui se fondent sur des mesures comptables, à savoir la mesure des matières nucléaires ainsi que le confinement et la surveillance en tant que mesures complémentaires.

Depuis le début, l'Agence applique la norme internationale la plus récente pour mesurer les quantités de matières nucléaires, en utilisant essentiellement des instruments de mesure non destructifs. Voici deux exemples d'instruments utilisés pour mesurer les matières nucléaires. Des échantillons sont prélevés lors des inspections puis acheminés vers nos laboratoires d'analyse pour que l'on puisse déterminer la quantité d'uranium fissile qu'ils contiennent.

Tous les échantillons de matières nucléaires prélevés au Brésil sont analysés dans des laboratoires argentins, et tous les échantillons prélevés en Argentine sont analysés dans des laboratoires brésiliens. Les laboratoires n'appartiennent pas à l'Agence. Ils appartiennent aux autorités nationales, qui fournissent ce service à l'Agence.

L'Agence a également déployé des efforts considérables pour utiliser des systèmes de confinement et de surveillance de la dernière génération, et elle a massivement investi dans ces systèmes. Vous pouvez voir sur la photo l'un de ces systèmes de surveillance. Sur la gauche se trouve le système de surveillance de nouvelle génération. Sur la droite, vous pouvez voir un scellé électronique très moderne et, au milieu, un inspecteur de l'Agence qui installe un système de surveillance dans une installation de stockage de matières nucléaires.

Comme l'a indiqué M<sup>me</sup> Maceiras, l'Accord quadripartite de garanties a été signé en décembre 1991 et ratifié en mars 1994. L'Agence argentino-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sont guidées par les principes suivants : elles doivent aboutir à des conclusions indépendantes ; elles doivent coordonner leurs activités autant que possible pour éviter la duplication inutile des garanties de l'Agence argentino-brésilienne ; et l'Agence argentino-brésilienne et l'AIEA doivent collaborer selon leurs critères compatibles en matière de garanties.

La coopération entre l'Agence argentino-brésilienne et l'AIEA depuis la conclusion, il y a vingt-cinq ans, de l'Accord quadripartite, est excellente, en particulier pour ce qui est de la coordination des activités au niveau opérationnel. Les deux agences se sont accordées sur des procédures d'inspection et une méthode de contrôle communes pour certaines installations, notamment les installations sensibles. Elles coordonnent leur approvisionnement en matériel et disposent d'une quarantaine de procédures pour

l'utilisation conjointe du matériel. Une agence peut donc utiliser du matériel appartenant à l'autre agence. Nous utilisons le même matériel.

Afin de donner des exemples de la coopération entre les deux agences, je vais évoquer brièvement trois moments différents. La première photo a été prise lors de la visite du Directeur général de l'AIEA Hans Blix en 1997, la deuxième, lors de la visite du Directeur général de l'AIEA Mohamed ElBaradei en 2007, et la troisième, lors de la visite du Directeur général de l'AIEA Yukiya Amano en 2016.

Bien entendu, des améliorations restent possibles au sein des deux agences, mais je pense que ces exemples démontrent leur bonne coopération.

Je terminerai ici mon exposé, en espérant avoir répondu à vos questions. Je vous remercie de votre attention et de l'occasion qui m'a été donnée de m'exprimer ici.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Marzo pour sa description très claire des origines et des objectifs de l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires ainsi que de sa coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

J'ai maintenant le plaisir de vous présenter M. Andreas Persbo. M. Persbo est Directeur de recherche au European Leadership Network. Il est l'auteur de plus de 40 articles et rapports. Ses domaines de recherche au sein du European Leadership Network couvrent tout l'éventail des questions liées à la sécurité européenne. Ses domaines de prédilection sont les relations entre la Fédération de Russie et l'Occident, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, ainsi que les moyens de réglementer et de contrôler la propagation et l'utilisation des armes de destruction massive.

Avant de rejoindre le European Leadership Network, M. Persbo a exercé les fonctions de Directeur exécutif du Verification Research, Training and Information Centre, où il avait précédemment été chercheur et chercheur principal sur les enjeux liés à la République islamique d'Iran et à l'Asie du Sud. Il est l'un des membres fondateurs d'une initiative conjointe du Royaume-Uni et de la Norvège sur le démantèlement des têtes nucléaires vérifiées.

Je donne donc la parole à M. Persbo.

**M. Persbo** (European Leadership Network) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, c'est pour moi un réel plaisir d'« être ici » et de « voir » autant d'amis qui me sont chers dans l'assistance. Ils se reconnaîtront.

J'ai été surpris et honoré que le Brésil m'ait invité à m'exprimer ici aujourd'hui. Je ne suis ni Argentin ni Brésilien, bien entendu, et je n'ai jamais travaillé avec l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires.

J'ai d'ailleurs rencontré son acronyme anglais – ABACC – pour la première fois lorsque j'étais jeune chercheur au sein du Verification Research, Training and Information Centre, car l'Agence nous faisait parvenir ses rapports annuels. Je dois admettre qu'en tant que jeune chercheur au début des années 2000, je n'avais aucune idée de ce qu'était l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires. J'avais simplement vu les rapports. Je m'intéressais aux enjeux liés à l'Iran. Bien entendu, cela a commencé à cette période, je m'intéressais à d'autres garanties et je n'avais vraiment pas eu le temps de découvrir quelle était cette mystérieuse organisation.

Bien sûr, le Verification Research, Training and Information Centre couvrait depuis longtemps les questions liées à l'Agence argentine-brésilienne. Le Centre a couvert sa création. Par exemple, en 1992, Owen Greene, qui siège toujours au conseil d'administration du Centre, a écrit : « Il est prévu que l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires joue le rôle d'agence régionale pour les garanties, d'intermédiaire entre l'AIEA et les États concernés. ». Il avait alors évoqué la possibilité qu'elle devienne une agence régionale : « Le Chili et l'Uruguay ont exprimé le souhait de rejoindre cette nouvelle structure. ».

À l'époque, les observateurs occidentaux avaient surtout relevé la valeur de l'Agence argentine-brésilienne dans le cadre du processus visant éventuellement à placer l'Amérique

latine sous les garanties intégrales. Je pense que cette vision était et est peut-être toujours une vision à courte vue. Nous venons d'entendre des exposés qui nous ont donné des informations susceptibles d'expliquer pourquoi tel pourrait être le cas.

Je pense que l'on ne saurait surestimer l'importance, par exemple, de la volonté politique derrière le concept, évoqué par M. Marzo, de la surveillance entre pays voisins. Il se peut également que l'Agence argentine-brésilienne ait fourni aux deux pays les arguments nécessaires en matière de sécurité pour permettre l'entrée en vigueur du Traité de Tlatelolco.

Il convient de noter que l'Argentine et le Brésil n'ont levé les conditions d'entrée en vigueur du Traité qu'une fois que l'Agence argentine-brésilienne était en activité ; des enseignements pourraient peut-être en être tirés pour les futurs instruments que nous envisageons, tels qu'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, pour ce qui est de la mise en place d'un corps d'inspecteurs régional.

Mais je vais un peu trop vite en besogne. Personnellement, j'ai appris à mieux connaître l'Agence argentine-brésilienne à la fin des années 2010, lors d'une série de consultations sur la vérification multilatérale du désarmement. Des représentants de l'Agence argentine-brésilienne participaient à certains ateliers que nous avons organisés à Rio de Janeiro et à Buenos Aires. Leurs contributions ont été précieuses, et c'est quand vous vous trouvez dans ces deux pays et que vous écoutez leur expérience que vous commencez véritablement à comprendre l'importance de cet instrument pour l'Argentine et le Brésil. Et je pense qu'il convient de se remémorer ce contexte national et régional et de le célébrer.

Comme nous l'avons entendu plus tôt, l'Agence a été mise en place à la fin des années 1970 et au début des années 1980 ; il convient de préciser que les historiens ne s'accordent toujours pas sur l'origine exacte de cette idée. Selon certaines théories, l'idée aurait été instillée par les Nord-Américains, lors de la visite d'un éminent sénateur des États-Unis dans la région à la fin des années 1970.

L'Agence tire-t-elle de fait son origine d'une conversation entre les deux pays alors non démocratiques ou est-elle le résultat de la démocratisation des deux pays ?

C'est généralement la deuxième option qui est privilégiée, et c'est peut-être ce qui compte. La raison de sa création n'est peut-être pas aussi importante que la manière dont elle a été créée. À mon sens, l'Agence argentine-brésilienne est bel et bien une célébration des relations amicales et pacifiques en Amérique latine. Et si l'origine du cadre remonte probablement aux années 1970, elle est associée au partenariat qui s'est épanoui après que les deux pays sont devenus démocratiques. M. Marzo vous a donné des chiffres très précis, notamment sur les relations commerciales entre les deux pays.

Bien entendu, le Marché commun du Sud (MERCOSUR) s'est renforcé et s'est développé sur la base de ces liens économiques, tandis que l'Agence argentine-brésilienne consolidait les liens stratégiques. Et comme l'Agence argentine-brésilienne a précédé le MERCOSUR, certains pourraient dire, peut-être à raison, qu'elle a contribué à l'avènement du MERCOSUR.

Depuis, l'Argentine et le Brésil entretiennent des relations très solides. Ces dernières années, malgré des hauts et des bas, ces relations ont été plus solides que jamais.

De nouveau, je pense qu'il importe de reconnaître le rôle qu'a joué l'Agence argentine-brésilienne dans le renforcement des relations entre les deux pays. Il s'agit peut-être de l'avantage le plus significatif de cette organisation. Elle a permis à deux rivaux potentiels – peut-être cette rivalité a-t-elle été exagérée dans la littérature, mais il s'agissait bel et bien de deux rivaux potentiels – de rester en phase et, à l'image de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, elle a été une pièce du puzzle qui a permis au continent de demeurer relativement sûr et d'être prospère aujourd'hui.

Mais je dirais également que l'Agence argentine-brésilienne revêt une importance mondiale. Nous avons entamé la soixante-seizième année de l'ère atomique. Et cela ne fait que quatre-vingt-deux ans que Lise Meitner a découvert la théorie de la fission nucléaire.

Depuis lors, comme nous le savons, neuf États ont franchi le seuil nucléaire et se sont dotés d'armes nucléaires. De nombreux autres pays, dont, certainement, l'Argentine et le Brésil, auraient pu emprunter le même chemin.

Même à la fin des années 1990, l'adhésion à un pacte de non-prolifération n'était pas une évidence. Aujourd'hui, nous avons l'impression que cette adhésion allait de soi, mais ce n'était vraiment pas le cas à l'époque. Il est aisé d'oublier qu'une année entière s'est écoulée entre la création de l'Agence et l'adhésion de la Chine et de la France au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, que nous tenons pour acquise aujourd'hui.

À cette période, comme nous avons pu l'entendre, l'Agence a placé deux cycles du combustible nucléaire avancés sous garanties. Il s'agissait en soi d'un accomplissement remarquable. Et l'organisation célèbre à présent ses trois décennies d'existence, laissant sa jeunesse derrière elle. Elle entre dans une nouvelle ère de maturité et, je dirais même, une nouvelle ère de possibilités.

Nous vivons une période sombre. La pandémie fait rage depuis plus d'un an maintenant et le nombre de vies perdues au cours de l'année écoulée est colossal. Il est trop tôt pour savoir quelle sera à terme l'ampleur des pertes de moyens d'existence, mais ces pertes seront probablement elles aussi considérables. Mais malgré cette période sombre, il y a tout de même des évolutions et des perspectives dont on peut se réjouir. Et on dirait que lorsque nous le faisons, notre joie est un peu plus éclatante.

Il y a de nombreuses raisons de se réjouir lorsque l'on pense à l'Agence, et il est donc peut-être bon que cette organisation, dotée d'un budget relativement limité et de taille modeste, célèbre son anniversaire de perle en cette période de pandémie. Je demeure en effet convaincu qu'elle recèle la promesse de jours meilleurs.

Pour rappel, en 2012, l'Agence argentine-brésilienne et la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM), l'autorité régionale chargée de l'application des garanties ici en Europe, se sont lancées dans un projet de coopération dont l'objectif était de renforcer les capacités en matière de garanties en transférant à l'Agence argentine-brésilienne deux technologies appartenant au Centre commun de recherche de l'Union européenne. Je sais accessoirement que cette coopération est appréciée et j'espère qu'elle se poursuivra. Si tel est le cas, elle devrait se développer, car il n'y a pas de raison que les deux seuls systèmes régionaux d'application des garanties ne coopèrent pas. Je pense qu'il s'agit d'un pont naturel entre les communautés nucléaires de l'Europe et de l'Amérique du Sud. Et ce pont devrait être consolidé. Nous devrions œuvrer au renforcement de ces liens.

De plus, et je formule cette suggestion en toute bonne foi et sans intention aucune d'insulter ceux qui m'ont gracieusement invité, je pense, mais peut-être suis-je naïf, qu'il est temps que l'Argentine et le Brésil actualisent leur accord d'une certaine manière. Je sais que les deux pays insistent pour que l'Agence soit implicitement considérée comme une solution de remplacement temporaire au protocole additionnel à l'accord de garanties généralisées, et j'espère que ce point sera à nouveau soulevé lors de la prochaine Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération.

Même si c'est déjà bien, je pense que l'Argentine et le Brésil pourraient aller plus loin ensemble et en consultation avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il s'agirait d'un véritable geste de bonne volonté si l'Agence argentine-brésilienne pouvait s'employer à rapprocher ses dispositifs de garanties du protocole additionnel. Elle n'a pas besoin d'adopter le protocole, mais elle doit actualiser ses procédures, tout en œuvrant à l'adoption du protocole additionnel à terme, considérée comme un objectif ultime. Une telle démarche serait très bien vue en Occident et créerait un climat très favorable à la prochaine Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération – par exemple – et pour la suite.

Enfin, je pense que l'Agence argentine-brésilienne devrait constituer le noyau d'une nouvelle coopération avec l'Amérique latine. En tant que Directeur de la recherche au sein du European Leadership Network, je penche à l'évidence pour une coopération entre l'Europe et l'Amérique latine. Mais, bien entendu, l'Agence pourrait aussi être le noyau et l'épicentre d'une coopération entre l'Amérique latine et l'Asie. Comme je l'ai indiqué précédemment, je me suis rendu en Amérique latine dans le cadre d'un projet qui visait à explorer la possibilité d'établir des pôles de recherche-développement dans le domaine de la vérification du désarmement.

C'est le contexte dans lequel je me suis rendu en Argentine et au Brésil et je me suis entretenu avec des représentants des deux pays et de l'Agence argentine-brésilienne. Je suis

fermement convaincu que l'Agence argentino-brésilienne recèle d'immenses connaissances et certainement une puissance de feu intellectuelle considérable. Et j'aimerais – j'adorerais même – que ces deux atouts soient mis en valeur et en pratique et qu'ils soient utilisés pour relever les défis auxquels devra faire face notre communauté nucléaire à l'avenir.

Je conclurai mon intervention – en espérant ne pas avoir dépassé les quinze minutes dont je disposais – en souhaitant d'ores et déjà, en attendant l'été, un joyeux trentième anniversaire à l'Agence argentino-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie chaleureusement M. Persbo pour son témoignage et son analyse du travail de l'Agence argentino-brésilienne et de sa pertinence s'agissant du renforcement de la sécurité nationale, régionale et internationale dans le domaine des activités nucléaires.

Je vais maintenant donner la parole aux délégations qui souhaitent s'exprimer sur ce sujet. J'ai le plaisir de donner la parole à l'Ambassadeur du Pakistan.

**M. Chaudhary** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup de me donner la parole, mais je ne suis pas l'Ambassadeur ; quoi qu'il en soit, nous avons écouté très attentivement ces présentations très intéressantes, et je tiens à remercier les experts d'avoir partagé avec nous ces informations utiles et importantes sur ce précieux mécanisme argentino-brésilien.

J'aurais une petite question – petite, mais importante – précisément en ce qui concerne la comptabilité et la vérification des matières fissiles, qui, bien entendu, entraînent l'échange d'énormes volumes d'informations entre les autorités concernées. L'échange d'informations semble, par définition, difficile et complexe, mais l'Argentine et le Brésil, dans le cadre de l'Agence argentino-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires, ont montré qu'ils parvenaient à gérer cet aspect depuis maintenant trois décennies.

Je serais dès lors très heureux que les experts nous fassent part de leur expérience quant à la manière dont les informations, en particulier celles liées à la comptabilité et à la vérification des matières fissiles, sont échangées.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Pakistan pour son intérêt et je vais donner la parole au Secrétaire brésilien ou à la Secrétaire argentine. M<sup>me</sup> Maceiras, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Maceiras** (Agence argentino-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires) (*parle en espagnol*) : En réponse à la question du Représentant du Pakistan, je dirais tout d'abord que l'Agence argentino-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires a été, comme nous le disons toujours, le résultat d'un processus de renforcement de la confiance mutuelle. Concrètement, cela signifie qu'avant que l'Agence ne soit créée, nous avions une notion des plans nucléaires, et des négociations avaient été menées pour déterminer quelles informations seraient partagées et de quelle manière elles seraient partagées et vérifiées.

L'accord bilatéral signé entre le Brésil et l'Argentine en 1991 est l'aboutissement de ces négociations. L'accord est très clair en ce qui concerne les informations sur les installations et les matières nucléaires que doivent fournir les deux pays à l'Agence et qu'ils doivent actualiser chaque mois, les canaux par lesquels l'Agence reçoit ces informations et les moyens qu'elle utilise pour les transmettre à l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Les informations sont reçues de la même façon que dans le cadre de tout autre accord de garanties généralisées – les informations relatives aux installations se présentent sous la forme d'une liste précisant la nature et la finalité des installations ; les quantités de matières nucléaires sont classées en fonction de leur forme physique et de leur forme chimique ; et cet inventaire est actualisé mensuellement dans un registre.

L'accord indique clairement quelles informations doivent être fournies. L'Agence ne réclame pas ces informations chaque mois et n'envisage pas de demander d'autres informations. Comme l'a indiqué M. Marzo, en cas d'anomalie ou s'il convient d'apporter des éclaircissements, l'Agence peut bien entendu demander à l'État partie en question de

fournir des informations supplémentaires. Néanmoins, les dispositions de l'accord sur les informations à fournir et les canaux à utiliser sont généralement plutôt claires. L'Agence ne demande pas aux pays d'autres informations que celles qui sont nécessaires pour la mise en application de l'accord bilatéral. Peut-être M. Marzo souhaitera-t-il ajouter quelque chose.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Merci, M<sup>me</sup> Maceiras. Je donne la parole à M. Marzo.

**M. Marzo** (Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires) (*parle en anglais*) : La réponse de M<sup>me</sup> Maceiras était très claire. Le Représentant du Pakistan s'interrogeait également sur la vérification. Lors des inspections, nos inspecteurs vérifient les matières qui sont déclarées. Ils vérifient d'abord les registres ; ils comparent les registres aux rapports que l'État a envoyés à l'Agence, puis, comme je l'ai expliqué, ils vérifient les matières nucléaires à la recherche de défauts massifs et partiels et d'erreurs de biais à l'aide d'instruments de mesure non destructifs et d'analyses de laboratoire. Nous recourons au confinement et à la surveillance pour assurer la continuité des connaissances. Je pense ainsi avoir répondu à votre question.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Merci, M. Marzo. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Égypte.

**M. Gamaleldin** (Égypte) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier, vous et votre équipe, pour la convocation de cette séance, et de remercier les experts, M<sup>me</sup> Maceira et M. Marzo, de l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires, et M. Persbo, du European Leadership Network, pour leurs exposés très éclairants et stimulants.

Je voudrais féliciter le Brésil et l'Argentine pour le trentième anniversaire de l'Agence et formuler quelques observations. L'existence même de l'Agence argentine-brésilienne prouve que, même en période de méfiance et d'incertitude, il est possible de jeter des ponts, de surmonter des obstacles et d'obtenir d'excellents résultats pour autant que les parties concernées fassent preuve de la volonté politique nécessaire.

L'expérience de l'Agence prouve par ailleurs indubitablement que la paix et la sécurité internationales ne peuvent et ne pourront être instaurées par des politiques de dissuasion et des courses aux armements. Les efforts en matière de désarmement et de maîtrise des armements, en particulier pour ce qui est des armes de destruction massive, ne devraient pas être subordonnés à l'aboutissement à des conditions politiques et de sécurité idéales.

L'Égypte est fermement convaincue que la création de zones exemptes d'armes nucléaires constitue l'une des étapes les plus importantes vers l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. La mise en place de telles zones est d'une importance capitale pour faire progresser le désarmement nucléaire, prévenir la prolifération des armes nucléaires et promouvoir la paix et la sécurité régionales et mondiales.

Les exemples parlants du Traité de Tlatelolco et de l'Agence argentine-brésilienne prouvent qu'une telle démarche peut et devrait être adoptée dans d'autres régions. Ces dernières années, les conditions de sécurité et la situation politique au Moyen-Orient se sont fortement dégradées. En conséquence, tous les États de la région et du monde doivent collaborer avec urgence et détermination pour faire face à ces difficultés et aux menaces qu'elles représentent pour la sécurité régionale et internationale.

La création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient demeure en tête des mesures à prendre en priorité pour préserver la sécurité de la région et de ses populations.

L'Égypte reste à l'avant-garde des États qui appellent à la réalisation de cet objectif, et elle s'emploie concrètement à l'atteindre, car elle est convaincue que la quête de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient doit se fonder sur le concept de la sécurité collective, plutôt que sur celui de la sécurité sélective. Cette approche conceptuelle sera bénéfique pour tous les États de la région.

La question de la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient s'est, à juste titre, progressivement imposée au premier rang des

préoccupations dans l'ensemble des instances de désarmement, et en particulier aux Conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Étant donné le lien indéfectible entre la prorogation indéfinie du Traité en 1995 et la résolution sur le Moyen-Orient visant à mettre fin au blocage qui dure depuis des décennies, l'Égypte a appuyé les efforts du Groupe des États arabes, qui a présenté une résolution à l'Assemblée générale appelant le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à convoquer une conférence en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. La première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive a été convoquée avec succès en 2019. Les délibérations des États participants ont confirmé leur engagement sérieux et sincère d'œuvrer à la réalisation de l'objectif de la Conférence et à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Les États participant à la Conférence ont publié une déclaration politique confirmant leur soutien sans faille à ce processus et ils se sont à nouveau dits prêts à travailler avec tous les États invités à y participer lors de la prochaine session. Au cours de la période intersessions, les États participant à la Conférence ont organisé deux ateliers, en juillet 2020 et en février 2021, pour examiner l'expérience d'autres zones exemptes d'armes nucléaires et les enseignements qui pourraient être tirés de traités tels que le Traité de Pelindaba et le Traité de Tlatelolco, entre autres. Des réussites telles que celle de l'Agence argentine-brésilienne ont été évoquées, ainsi que la manière dont de tels mécanismes pourraient s'avérer utiles dans le contexte du Moyen-Orient.

L'Égypte est d'avis que ce processus fondé sur le consensus pourrait grandement contribuer au renforcement du régime international de désarmement nucléaire et accélérer l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous espérons que la communauté internationale appuiera ce processus, tandis que les participants se préparent à tenir une deuxième session en novembre 2021. Nous espérons également que notre débat d'aujourd'hui et l'exemple de l'Agence argentine-brésilienne encourageront les États de la région du Moyen-Orient à emprunter une voie similaire. Encore une fois, merci, Monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion d'aborder ce sujet important aujourd'hui.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur, pour vos réflexions aimables et prévenantes quant au rôle important que joue l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires au niveau international en faveur du renforcement de la sécurité internationale, nationale et régionale dans le domaine des activités nucléaires. Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Italie.

**M. Francese** (Italie) (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je voudrais d'emblée féliciter à mon tour l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires à l'occasion de son trentième anniversaire, ainsi que l'Argentine et le Brésil pour cette importante réussite. Monsieur le Président, je tiens également à vous remercier, vous et votre équipe, non seulement pour tous les efforts que vous déployez en vue de parvenir à un consensus sur le projet de décision relatif aux travaux de la Conférence du désarmement, mais aussi pour ces initiatives et pour l'organisation d'un débat très intéressant susceptible, aux yeux de ma délégation, de contribuer concrètement aux travaux de notre instance.

Mes deux questions sont adressées à M<sup>me</sup> Maceiras, mais nous serions évidemment heureux d'entendre aussi le point de vue des autres experts, que je remercie.

La première question concerne la collaboration entre l'Agence et d'autres pays d'Amérique latine. Je souhaiterais en savoir plus sur le type de contacts qu'a entretenus l'Agence avec les autres pays de la région ces trente dernières années, en particulier depuis la mise en place, en 1993, du cadre de collaboration entre l'Agence et l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. Je voudrais notamment savoir si l'un ou l'autre pays de la région – l'Uruguay et le Chili ont été évoqués – ont approché l'Agence pour lui faire part de leur souhait d'entamer une collaboration technique ou, peut-être, de rejoindre l'Agence en tant que membre. Je souhaiterais en savoir un peu plus sur l'expérience de l'Agence à cet égard.

Ensuite, il a également été mentionné que l'Agence était le résultat d'un processus de renforcement de la confiance et qu'elle constituait un outil au service du renforcement de la transparence et de la confiance. Je voudrais savoir quel serait le principal conseil que les experts donneraient, d'un point de vue technique ou institutionnel, aux pays ou régions dans lesquels un tel processus n'a pas encore été enclenché. À l'évidence, les inspections et les vérifications constituent le résultat final et le plus important. Toutefois, peut-être est-il possible de prendre des mesures sur le plan technique pour renforcer ce type de processus.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant de l'Italie pour ses aimables paroles à l'adresse de la présidence et pour son intérêt à l'égard des travaux de l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires. Je donne la parole à M<sup>me</sup> Maceiras pour qu'elle puisse répondre.

**M<sup>me</sup> Maceiras** (Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires) (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je tiens également à remercier les délégations qui ont félicité l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires. En réponse à la première question, l'Agence est une organisation binationale qui réunit l'Argentine et le Brésil. L'intégration d'autres pays d'Amérique latine devrait être le résultat d'un processus politique. Le secrétariat ne peut entreprendre un tel processus politique, qui devrait être lancé par la Commission et les pays.

Bien sûr, si l'Agence s'élargissait pour intégrer d'autres pays ou élargissait ses objectifs, comme évoqué précédemment, le secrétariat mettrait en œuvre ces élargissements. Il dispose des compétences techniques nécessaires pour appuyer la Commission. Mais le secrétariat est un organe technique. Les décisions politiques doivent être prises par les pays, au travers de l'organe directeur de l'Agence – la Commission – ou d'autres instances.

L'Agence coopère davantage avec des organismes techniques qu'avec des pays. Elle coopère bel et bien, en particulier, avec les deux pays qui la composent, à savoir l'Argentine et le Brésil. L'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes adresse périodiquement des rapports à l'Agence argentine-brésilienne, et nous espérons coopérer plus étroitement avec cet organisme à l'avenir. La coopération avec d'autres pays d'Amérique latine est un peu plus problématique, car ils n'ont pas accès aux informations de l'Agence.

Pour ce qui est de la question relative au conseil technique, comme l'a expliqué M. Marzo, avant la négociation de l'accord bilatéral, il y a eu des consultations techniques, des visites d'installations, des échanges d'informations entre scientifiques et des conférences. Le renforcement de la transparence des plans nucléaires peut, dans un premier temps, passer par l'ouverture de certaines installations sensibles, l'organisation de conférences ou la tenue de réunions avec des techniciens et des scientifiques, afin de décider de ce qu'il convient d'inclure dans le système de surveillance et de la manière d'effectuer cette surveillance. Peut-être M. Marzo souhaitera-t-il développer ce point.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Si vous le souhaitez, M. Marzo, vous avez la parole.

**M. Marzo** (Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. D'après mon expérience – j'ai le privilège de participer au processus de coopération entre les deux pays depuis 1987 en tant que représentant du Brésil –, nous voyons souvent, voire toujours, les choses en très grand. Mais les accords et arrangements n'ont pas besoin d'être de très grande envergure au commencement.

Nous sous-estimons souvent des mesures de confiance qui fonctionnent vraiment, comme le fait de réunir des techniciens ou des scientifiques de différents pays – comme l'a évoqué M<sup>me</sup> Maceiras – ou d'organiser des conférences, des congrès et des visites techniques. Je suis d'avis que de telles mesures permettent d'améliorer les relations, mais, bien entendu, en arrière-plan, il faut toujours de la volonté politique, une décision politique de coopérer.

La participation de la communauté scientifique et technique, et non pas uniquement de responsables politiques ou de diplomates, à ce processus est très importante et très pertinente. Je dirais que, pour l'Argentine et le Brésil, ce sont avant tout les techniciens qui

ont participé à ce type de rapprochement. Il ne faut pas sous-estimer cet élément très important du processus.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, M. Marzo. Peut-être M. Persbo souhaite-t-il dire quelques mots à ce sujet ?

**M. Persbo** (European Leadership Network) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Juste pour corroborer les propos de M<sup>me</sup> Maceiras et de M. Marzo quant à l'importance des échanges techniques et en réponse à la question de mon ami, le Représentant de l'Italie, je suis d'avis qu'il est tentant de penser que la réponse aux questions d'ordre technique ou institutionnel est inscrite quelque part dans la littérature et qu'en étudiant les différents régimes de garanties et de vérification, il est possible de trouver une quelconque recette pouvant être appliquée ailleurs.

Ce n'est pas si simple. Bien souvent, il faut partir de la base. Comme nous l'avons dit, la coopération entre l'Argentine et le Brésil a commencé par un échange entre scientifiques. À cet égard, il est plutôt encourageant que la communauté internationale dans son ensemble ait commencé à participer davantage à de tels échanges pour examiner des questions plus vastes en matière de vérification du désarmement nucléaire. Je tiens également à souligner que, selon moi, tant l'Argentine que le Brésil contribuent de manière plutôt efficace aux travaux d'un groupe d'experts gouvernementaux de l'Organisation des Nations Unies, mettant ainsi en valeur l'expérience scientifique acquise principalement par l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires. J'espère que ces travaux se poursuivront.

Je voudrais également attirer l'attention sur le travail de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) à Genève, qui mène actuellement – et je m'adresse ici surtout à notre ami égyptien – un projet sur les aspects relatifs à la vérification pour une potentielle zone exempte d'armes de destruction massive. Mais je ne pense pas que le rôle de l'Agence argentine-brésilienne ait été examiné en détail, et peut-être nos amis et collègues de l'UNIDIR devraient-ils le faire dans le cadre de futurs projets.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, M. Persbo. Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Afrique du Sud.

**M. September** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la parole. Permettez-moi d'emblée de vous remercier pour votre magnifique présentation de cette initiative.

Elle démontre clairement que, lorsqu'il y a de la volonté politique, il est possible d'avancer.

Lorsque l'Afrique du Sud a abandonné ses armes nucléaires, elle a fait appel à l'Agence internationale de l'énergie atomique dès le début, et le processus s'est déroulé sous la supervision de cette agence. L'Afrique du Sud a compris que l'aspect le plus important de ce processus serait d'en assurer la crédibilité.

Une fois le processus de démantèlement terminé, l'Agence l'a confirmé. Comme je l'ai dit, l'étape de la vérification est l'élément essentiel du démantèlement.

Le dernier expert a évoqué le rôle que l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires peut jouer dans la vérification du désarmement nucléaire. Mais, malheureusement, il ne fait pas partie de cette Agence, donc j'aimerais entendre l'avis des deux experts qui en font partie. Selon eux, quel rôle leur agence pourrait-elle jouer dans la vérification du désarmement nucléaire ?

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Afrique du Sud et je donne la parole à M<sup>me</sup> Maceiras.

**M<sup>me</sup> Maceiras** (Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires) (*parle en espagnol*) : Le mandat de l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires ne couvre clairement pas le désarmement. L'Agence argentine-brésilienne gère un accord de garanties généralisées, et son objectif ainsi que sa mission relèvent de la sphère de la non-prolifération. Si la mission de l'Agence peut sembler ne pas contribuer au désarmement, on peut considérer que le processus par lequel

elle a été créée y contribue bel et bien. Bien entendu, si, à un moment donné, les deux pays estiment que, compte tenu des circonstances, il serait judicieux que l'Agence utilise directement dans le domaine du désarmement les vastes capacités de vérification technique dont ils l'ont dotée, l'Agence le fera.

Mais, comme l'a dit M. Persbo, l'Agence n'est pas une recette. Elle s'inscrit dans un processus, un processus qui pourrait constituer une source d'inspiration et être répliqué dans d'autres régions. Je pense qu'il s'agit là de sa plus grande contribution. Peut-être M. Marzo ou M. Persbo souhaiteront-ils ajouter quelque chose.

**Le Président** (*parle en anglais*) : M. Marzo, vous avez la parole.

**M. Marzo** (Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. M<sup>me</sup> Maceiras a tout à fait raison. Il incombe aux deux pays, dans le cadre de la Commission de l'Agence, de prendre les décisions politiques. Quoi qu'il en soit, je tiens à souligner que l'Agence dispose des capacités, de l'équipement et des outils nécessaires pour vérifier les matières nucléaires, qu'elles soient déclarées, qu'elles soient produites ou qu'elles proviennent d'armes démantelées.

Je voudrais également insister sur le fait que ces trente dernières années, l'Agence a acquis une expérience considérable dans les opérations liées aux garanties ainsi que dans la protection des informations techniques, commerciales et industrielles sensibles fournies en particulier par les installations nucléaires.

Pour ce qui est du désarmement, un domaine dans lequel certaines informations sont plutôt sensibles, l'Agence a de l'expérience dans la réalisation des mesures et la protection des informations dans le domaine de la non-prolifération. Nous disposons des capacités requises. Comme l'a indiqué M<sup>me</sup> Maceiras, il revient aux deux pays de décider de mettre ou non ces capacités au service d'autres types de programmes.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Merci beaucoup. Je n'ai plus d'orateurs inscrits sur ma liste. D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole sur ces questions ? Cela ne semble pas être le cas. Je remercie toutes les délégations d'avoir répondu présentes et d'avoir écouté les exposés des autorités brésiliennes, argentines et techniques réunies ici aujourd'hui.

(*Le Président poursuit en espagnol*)

Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur Federico Villegas d'Argentine pour ses observations finales sur l'aspect de fond de notre séance.

**M. Villegas** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour la séance d'aujourd'hui et vous remercier pour les aimables paroles adressées à l'Argentine et au Brésil, au Brésil et à l'Argentine, concernant l'excellent travail de l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires. Ce fut un plaisir pour l'Argentine d'organiser cet important échange avec le Brésil durant la présidence brésilienne pour célébrer les trente années d'existence de l'Agence. Le 18 juillet 1991, à la suite d'un rapprochement stratégique et d'un processus de renforcement de la confiance qui avaient été amorcés au plus haut niveau politique une fois la démocratie rétablie dans les deux pays, l'Argentine et le Brésil ont signé, à Guadalajara, un accord pour l'utilisation exclusivement pacifique de l'énergie nucléaire, accord qui a donné lieu à la création de notre agence.

Ce fut une étape importante dans l'histoire de notre relation bilatérale et dans la région, étant donné qu'une institution de garanties binationale unique au monde a été créée, contribuant ainsi à faire germer l'idée d'une Amérique latine exempte d'armes nucléaires. Pour mon pays, l'Agence est synonyme d'intégration avec le Brésil et de renforcement de la confiance dans un domaine stratégique sensible dans lequel nous sommes actifs depuis plus de soixante-dix ans, depuis la création de la Commission nationale de l'énergie atomique.

L'Argentine considère le système de garanties géré par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) comme la pierre angulaire des engagements en matière de non-prolifération énoncés dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. En ce qui concerne la non-prolifération et l'utilisation potentiellement non pacifique de matières nucléaires, la vérification est essentielle. À cet égard, le travail effectué dans le domaine des

garanties par l'Agence, en tant que mécanisme innovant pour l'inspection réciproque des installations nucléaires dans les deux pays en étroite collaboration avec l'AIEA, constitue un élément central de la politique nucléaire de l'Argentine.

En tant qu'organe de non-prolifération nucléaire, et, plus précisément, dans le cadre de la gestion et de la mise en œuvre du Système commun de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires, l'Agence donne à la communauté internationale des garanties concrètes quant au caractère exclusivement pacifique des programmes nucléaires des deux pays. L'Agence dispose d'une équipe d'inspecteurs hautement qualifiés des deux nationalités, qui travaillent en collaboration avec l'AIEA. L'Argentine et le Brésil sont parmi les pays dans lesquels le plus grand nombre d'inspections est effectué, et ce nombre n'a pas été revu à la baisse en 2020, malgré la pandémie de COVID-19.

En cette période particulièrement difficile en raison de la pandémie, les Gouvernements de l'Argentine et du Brésil, le secrétariat de l'Agence argentino-brésilienne et l'AIEA ont continué d'honorer leur engagement en faveur de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et de la non-prolifération. Dans le cadre d'une coordination énergique entre tous les organismes officiels compétents en Argentine et au Brésil, les inspections ont pu être effectuées conformément aux engagements internationaux en matière de garanties, ce qui a une nouvelle fois démontré à la communauté internationale la force de l'Agence.

Nous sommes fiers de célébrer cet anniversaire, car il est le fruit de la politique nucléaire commune des deux pays, qui a donné naissance à une institution solide et exemplaire. Nous sommes fiers également d'avoir à nos côtés Elena Maceiras, une professionnelle avec une brillante carrière dans le secteur nucléaire argentin et la première femme à exercer les fonctions de Secrétaire de l'Agence ; le fait qu'elle occupe ce poste prouve la détermination de l'Agence à prendre en compte les questions de genre et sa volonté de poursuivre ses efforts pour que plus de femmes puissent exercer ces fonctions à l'avenir.

Enfin, je voudrais souligner que l'Agence est le résultat des engagements pris par les deux pays et de leur volonté politique dans le domaine nucléaire ; sa création a jeté les bases d'une coopération bien plus vaste entre le Brésil et l'Argentine et a fait de nous des partenaires stratégiques.

Active dans le domaine sensible du régime international de non-prolifération nucléaire et donnant l'exemple aux niveaux régional et international en appliquant les garanties, l'Agence constitue un atout diplomatique important dans nos relations avec le reste du monde, et les deux pays sont déterminés à la consolider.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur.

Je remercie une nouvelle fois nos trois experts pour leurs exposés. Ainsi s'achèvent nos travaux de cet après-midi.

Le secrétariat de la Conférence prendra contact avec les délégations concernant les dispositions logistiques de notre prochaine séance plénière. La séance est levée.

*La séance est levée à 16 h 55.*